



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 13 décembre 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Patricia BEGIN suppléante de M. Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Monique BAYARD
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine GOZZI
Madame Christine MARTIN	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Madame Céline RABUT
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Océane GODARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
		Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Gaston FOUCHERES	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Madame Nadjoud BELHADEF
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Madame Claire VUILLEMIN
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Versement d'une cotisation exceptionnelle à l'association TGV Trans Europe Rhin-Rhône Méditerranée

Entre 2011 et 2020, un aller-retour TGV quotidien était proposé entre Mulhouse et Lille desservant les gares de Belfort-Montbéliard TGV, Besançon Franche-Comté TGV, Dijon Ville, Montbard, Marne-la-Vallée Chessy TGV et l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.

Cette liaison permettait pour Dijon non seulement des relations directes avec l'aéroport Roissy Charles de Gaulle et Lille mais aussi des correspondances à Lille avec l'Eurostar et le Thalys vers le Royaume-Uni, la Belgique et les Pays-Bas, et à Marne-la-Vallée avec les TGV inter-secteurs au départ de Lille et Strasbourg vers Rennes, Nantes et Bordeaux.

En février 2020, la SNCF a annoncé que la circulation du TGV Mulhouse-Lille allait être perturbée au cours de l'année d'une part à cause de l'indisponibilité du matériel roulant liée à un mouvement social et d'autre part en raison des travaux prévus sur la LGV Sud-Est entre Paris et Le Creusot.

La survenue de la crise sanitaire en mars 2020 a mis fin à l'objectif de remise en service du TGV Mulhouse-Lille prévue en septembre 2020 et sa circulation est restée suspendue depuis cette date.

A partir de 2022, la SNCF explique la non-reprise du service par la faible fréquentation de ce TGV lorsqu'il était en circulation.

Depuis, malgré une mobilisation des élus et des acteurs économiques, cette mission TGV n'a pas été remise en service.

Afin de développer un argumentaire pour la remise en service de cette liaison à grande vitesse, des collectivités adhérentes de l'Association Trans Europe TGV Rhin-Rhône Méditerranée ont décidé de lancer une étude visant notamment à :

- Analyser les différents trafics pouvant être captés par cette liaison ;
- Étudier le positionnement de ce TGV dans la grille horaire nationale ;
- Proposer un modèle économique.

Les objectifs de cette étude sont doubles :

- Identifier les conditions nécessaires à la remise en circulation de cette liaison ;
- Fournir aux collectivités des arguments justifiés auprès de la SNCF et/ou d'autres opérateurs ferroviaires.

Sont parties prenantes de cette étude, le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté, Grand Besançon métropole, Pays de Montbéliard Agglomération, les cantons de Soleure, de Bâle-Ville et de Berne et Dijon métropole.

La participation financière de Dijon métropole à cette étude s'élève à hauteur de 10 000 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser une cotisation exceptionnelle de 10 000 euros à l'association Trans Europe TGV Rhin-Rhône Méditerranée ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 83	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 17 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN